

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 30 octobre 2017

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL à tous les dirigeants de clubs, les courriers adressés à la Cion ou au District doivent l'être par la messagerie officielle du club. En cas contraire, la Cion ne peut donner suite à vos questions.

PLATEAUX U6

Inscriptions

La campagne d'inscription pour le 1er plateau U6 de la saison (prévu le 2 décembre) est désormais ouverte. Les responsables de la catégorie U6-U7 ainsi que les clubs seront notifiés par mail du lien d'inscription.

PLATEAUX U6-U7

Inscriptions

La campagne d'inscription pour la 2ème phase (plateaux des 25/11 et 09/12) est désormais close.

Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#)

PLATEAUX U8-U9

Inscriptions

La campagne d'inscription pour la 2ème phase (plateaux des 18/11, 02/12 et 16/12) est désormais close. Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#).

Les 3 plateaux vous seront communiqués d'ici la fin de semaine.

Courriers

ECQUEVILLY EFC du 14/10/17

Le club demande des précisions quant à l'amende infligée la semaine passée.

Comme le titre de l'amende l'indique, il s'agit d'une amende pour une absence non excusée d'une équipe de votre club. En effet, vous aviez inscrits pour ces plateaux 3 équipes, mais à la lecture de la feuille, seules 2 ont participé à ce plateau. La Cion vous sanctionne donc d'une absence d'équipe, décision mise en place depuis le début de la saison, afin d'éviter les inscriptions à la légère sur nos plateaux.

CATEGORIE U10-U11

Challenge Plateaux

La Commission vous informe que les inscriptions pour les plateaux U10-U11 sont désormais closes.

A savoir que cette année, il existe :

- **Challenge U11** : 1 engagement maximum par club (avec finalité régionale). L'engagement vaut pour les 4 dates de la saison.
- **Challenge U10** : 1 engagement maximum par club (sans finalité régionale). L'engagement vaut pour les 4 dates de la saison.
- **Challenge DYF U10/U11** : Engagement libre, dans la mesure du nombre d'équipes inscrites en Critériums Départementaux (comptabilisant les équipes engagées en Challenges U10 & U11). Pas de finalité régionale. Engagement date par date - 1ère date : 18 novembre

Pour consulter la liste des inscrits : [Cliquez ici](#)

La première journée est fixée le 18 novembre.

Courriers

066 du 30/09/17 : GARGENVILLE STADE

Le club demande à être exonéré de l'amende infligée dans le journal n°1539, compte tenu que le club visiteur ne s'est pas déplacé.

Après vérifications, la Cion retire l'amende infligée.

JOUY EN JOSAS AS

La Cion demande au club les raisons qui le poussent à faire ses demandes d'inversions, de changement d'horaire.

PORT MARLY CS

Demande du club pour faire évoluer ses équipes à 10h45.

Accord de la Cion.

RAMBOUILLET YVELINES FC

Demande du club pourquoi il ne figure pas sur le Critérium par année d'âge et demande la possibilité d'y basculer ses 4 équipes.

La Cion vous informe que vous avez vous-même inscrits vos 4 équipes sans distinction d'âge sur la fiche d'engagements, que cette information a été confirmée par la plateforme en ligne dédiée aux alternances et que le récapitulatif des inscriptions est mis à la disposition des clubs depuis le mois d'août afin qu'ils puissent vérifier les informations.

Malheureusement, il n'existe pas dans votre secteur géographique de places d'exempt dans les poules qui vous concernent, la Cion n'a donc pas d'autres choix que de vous laisser sur le critérium sans distinction d'âge.

CATEGORIE U12-13

Critérium Départemental

HOUILLES SO

Demande du club pour inscrire une 3ème équipe.

La Cion vous informe qu'elle vous affecte sur la seule place disponible, c'est-à-dire à la place d'exempt en poule B à 1 équipe sans distinction d'âge.

Festival Foot

FFU13 103 du 07/10/17 : MUREAUX OFC / POISSY/ ST ARNOULT

La Commission a bien reçu des informations de la part des clubs participants. Elle met sa décision en délibéré.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Classements

Les classements de la 1ère phase du Critérium Espoir U12-U13, sont désormais disponibles en [cliquant ici](#).

Les poules de la 2ème phase ainsi que le calendrier des rencontres vous seront communiqués très prochainement.

Alain Maillet

La Commission demande à tous les clubs ayant participé à la 1ère phase, de bien vouloir voter pour le compte du Challenge Alain Maillet. Pour rappel, vous devez voter pour l'équipe de votre poule qui a adopté selon vous, le meilleur esprit sportif. Ce vote est à effectuer pour le dimanche 12 novembre au plus tard.

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Décisions du 30 octobre 2017

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12

Rencontres du 14/10/17

Amende au club d'accueil et gain de l'épreuve au club visiteur

A : 54047 : PECQ US 11 / ULMR FC 11

U13

Rencontres du 14/10/17

Amende au club d'accueil et gain de l'épreuve au club visiteur

A : 53957 : PECQ US 1 / AUBERGENVILLE FC 1

ANOMALIES FEUILLES DE MATCHES

Critérium Espoir

La Commission rappelant que la réglementation de l'épreuve de jonglerie a été présentée et expliquée lors de la réunion de début de saison, qu'elle figure au verso de toutes les feuilles de jongleries fournies aux clubs, décide après réception des explications fournies par certains des clubs concernés (que nous remercions), que toute épreuve de jonglerie réalisée et qui ne respecterait pas le règlement sera annulée.

Epreuves de jonglerie non réglementaires. La Commission considère que l'épreuve de jonglerie est à réaliser en binôme par les clubs présents, les éducateurs devant vérifier la bonne réalisation de l'épreuve de jonglerie de l'équipe adverse.

U13

B : 53972 :CHANTELOUP US 1 / VILLENES ORGEVAL FC 1

La Cion après avoir demandé des explications au club de VILLENES ORGEVAL FC sur le fait que 11 scores de jonglerie sont inscrits sur la fiche alors que seuls 10 joueurs sont inscrits sur la feuille de match, n'ayant pas eu de retours, décide l'annulation de l'épreuve de jonglerie sur la rencontre.

A : 53956 : FMI : MANTOIS 78 FC 2 / VERNEUIL ENT. 1

Transmet le dossier à la COC après 2 rappels pour FMI manquantes.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

Amende après 2 rappels : 10€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 14/10

870 101 : PORCHEVILLE FC

U9

Plateaux du 14/10

1er rappel

Espérance

202 : PARIS SG FC

203 : BAILLY NOISY SFC & VALLEE 78 FC

204 : TRAPPES

205 : POISSY AS

U11

Plateaux du 07/10

Amende après 2 rappels : 10€

Annexe 2 RS DYF

108 : PORCHEVILLE

123 : CONFLANS FC

130 : CARRIERES S/ SEINE

132 : FOURQUEUX

136 : LE PECQ

138 : CARRIERES S/ SEINE

147 : PLAISIROIS

156 : TRAPPES

159 : PLAISIROIS

172 : ST ARNOULT

Plateaux du 14/10

2ème rappel avant amende

201 : LIMAY

206 : ROSNY

206 : MUREAUX

213 : VAUXOISE

215 : GUERVILLE ARNOUVILLE

217 : ACHERES

244 : TRAPPES

253 : COIGNIERES

256 : PLAISIROIS FO

260 : TRAPPES

267 : YVELINES US

U13

Plateaux du 14/10

2ème rappel avant amende

050 : LIMAY ALJ

062 : CARRIERES S/S US

063 : BOUGIVAL FOOT

069 : SARTROUVILLE FC

078 : COIGNIERES FC

079 : MAGNY 78 FC

084 : PLAISIROIS FO

086 : SONCHAMP AS

097 : FONTENAY FLEURY AS